

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ri

Me



24001063

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

20 DEC. 2023

Le Greffier
Greffier

N° d'entreprise : 0432 619 307

Nom

(en entier) : SOGEM

(en abrégé) :

Forme légale : société anonyme

Adresse complète du siège : Avenue de l'Espérance 40; 6220 Charleroi

Objet de l'acte : AG spéciale des actionnaires - Commissaire

Il résulte de l'assemblée générale spéciale des actionnaires de la société anonyme « SOGEM », tenue le 23 novembre 2023, les résolutions suivantes :

Revocation et nomination du Commissaire

L'assemblée Générale Spéciale du 23 novembre 2023 décide de mettre fin au mandat d'EY Réviseurs d'Entreprises, dont les bureaux sont situés au Liège Office Center, rue des Guillemins 129 boîte 3 à 4000 Liège, représentée par Emilie Van Callemont, réviseur d'entreprises, en qualité de commissaire de la Société à compter de ce jour.

Les actionnaires décident de nommer comme commissaire avec effet immédiat pour un mandat d'une durée de trois ans la société Bakertilly. Le mandat expirera au terme de l'assemblée générale de 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025. Baakertilly désigne Madame Anne Dorthu (IRE Nr A01837), réviseur d'entreprises, comme représentant permanent.

les émoluments du commissaire pour l'année comptable se clôturant le 31 décembre 2023, sont de 10 900 EUR, hors frais et TVA. ces émoluments seront adaptés chaque année tenant compte de l'évolution de l'indice santé. Tous frais directs contractés spécifiquement auprès de tiers du fait de l'exécution des services de Bakertilly ne font pas partie des honoraires, et seront facturés en surplus.

L'assemblée générale spéciale octroie à cet égard un mandat à Arista Conseil SRL, chacun pouvant agir individuellement, pour publier la présente décision dans les Annexes du Moniteur belge, en ce compris pour établir et signer les formulaires pertinents de publication.

Pour extrait analytique conforme

ARISTA CONSEILS, administrateur-délégué
représentée par Laurent SCHMIDT, représentant permanent

Déposé en même temps:

- une copie du PV du 23/11/2023

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/01/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).